

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 13 juillet 2011.

Section du dépôt légal



Info-Autorité

VOLUME 7, NUMÉRO 5

SOMMAIRE

- ▶ 5e édition du Rendez-vous avec l'Autorité
- ▶ L'Autorité lance des initiatives d'envergure en matière d'éducation financière
- ▶ Mise en garde
- ▶ Séminaire sur la manipulation de marchés et les délits d'initiés
- ▶ Spécial Initiés



5e ÉDITION DU RENDEZ-VOUS AVEC L'AUTORITÉ

Un rendez-vous attendu par l'industrie !

Pour une 5e année consécutive, l'Autorité a donné rendez-vous, le 1er novembre dernier au Palais des congrès de Montréal, à plus de 450 intervenants de l'industrie pour discuter des enjeux d'encadrement de l'industrie des services financiers. Cette année, la formule de l'événement a été revue afin de mieux répondre aux demandes et aux horaires chargés des participants. En plus des allocutions des conférenciers invités, deux ateliers y ont été présentés : *L'encadrement des canaux alternatifs de distribution en assurance* et *Après la crise, où en sommes-nous en matière de gestion de risque ?*

Conférenciers de marque

En guise d'allocution d'ouverture, Mme Monique Leroux, présidente et chef de la direction du Mouvement des caisses Desjardins, a partagé quelques réflexions personnelles issues de son expérience de la récente crise financière et de celle du Mouvement Desjardins.

À nouveau cette année, l'Autorité a eu le plaisir d'accueillir le ministre des Finances du Québec, M. Raymond Bachand, qui a prononcé une allocution lors du dîner-conférence. M. Bachand a, entre autres, discuté du contexte économique actuel du Québec et a réitéré l'opposition du Québec au projet fédéral de commission unique. MM. Michel Nadeau et Yvan Allaire, de l'Institut sur la gouvernance des organisations privées et publiques, ont également pris la parole pour présenter leur bilan des cinq dernières années ainsi que leur vision de la gouvernance.

Parmi les invités d'honneur du dîner-conférence figurait notamment M. Mark Carney, gouverneur de la Banque du Canada.

Pour clôturer cet événement, M. Jean St-Gelais, président-directeur général de l'Autorité, a présenté les grandes priorités de l'Autorité et a réitéré l'importance pour le Québec d'avoir un régulateur fort qui travaille de concert avec l'industrie : « Le Rendez-vous avec l'Autorité est un moment privilégié pour l'industrie financière, d'entendre des spécialistes se pencher sur des thématiques actuelles et préoccupantes. C'est également l'occasion pour l'Autorité de démontrer aux intervenants de l'industrie qu'elle n'agit pas seulement comme gendarme d'encadrement, mais qu'elle agit en tant que partenaire qui contribue à soutenir un marché financier crédible et efficace ».

[retour au sommaire](#)

L'AUTORITÉ LANCE DES INITIATIVES D'ENVERGURE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION FINANCIÈRE

L'Autorité a dévoilé récemment la mise en place d'initiatives éducatives parmi les plus importantes depuis son existence en matière d'éducation financière. Au cours de la prochaine année, l'Autorité procurera aux investisseurs québécois des outils simples, gratuits et vulgarisés afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées en matière de finances et d'assurances.

Partenariat avec Quebecor Media

En collaboration avec Quebecor Media, l'Autorité proposera, à partir de janvier prochain, du contenu éducatif destiné à l'ensemble des Québécois. Cette entente permettra à l'Autorité de joindre la majorité de la population québécoise de manière directe, innovatrice et pertinente. L'information sera diffusée par l'entremise de plusieurs plateformes :

Télévision

- douze émissions hebdomadaires de 30 minutes sur la chaîne Argent;
- des capsules informatives sur les ondes de TVA, LCN et Argent;

Web

- un site Web exclusif et du contenu éducatif déployé sur les sites de TVA, LCN, Argent et le réseau Canoë;

Publications

- des articles de fond dans certains magazines dont *Moi et Cie* et *Les idées de ma maison*;
- une chronique mensuelle dans le cahier Argent du *Journal de Montréal* et du *Journal de Québec*.



Fascicules éducatifs

En collaboration avec Gesca Ltée, l'Autorité a élaboré quatre fascicules éducatifs qui ont été publiés dans *La Presse*, *Le Soleil*, *Le Nouvelliste*, *Le Droit*, *La Tribune*, *Le Quotidien* et *La Voix de l'Est*.

Plus de 440 000 foyers à travers le Québec ont reçu des cahiers spéciaux sur une période de quatre semaines consécutives. Voici les thématiques abordées :

1. Maîtrisez vos finances personnelles;
2. Maîtrisez vos assurances sur la vie et la santé;
3. Maîtrisez vos assurances automobile et habitation;
4. Maîtrisez vos placements.

Ces fascicules sont également disponibles sur le site Web de l'Autorité.

The screenshot shows the homepage of the Autorité des Marchés Financiers. At the top, there is a navigation bar with links for 'Accueil des consommateurs', 'Section des professionnels de l'industrie', 'English', a search bar, 'Recherche avancée', and 'Taille du texte'. Below this is the logo of the 'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS' and a secondary navigation bar with links for 'À PROPOS DE L'AUTORITÉ', 'SALLE DE PRESSE', 'ÉVÈNEMENTS', and 'NOUS JOINDRE'. The main content area features three primary buttons: 'Renseignez-vous', 'Obtenez de l'aide', and 'Prévenez la fraude'. A central banner reads 'Bienvenue à la section des services aux consommateurs' and includes a photo of a smiling couple. To the right, an 'Accès rapides' section lists links for 'Consulter le registre des entreprises et des individus autorisés à exercer', 'Lois et règlements', 'Publications', 'Mises en garde', 'Porter plainte', 'Faire une demande d'indemnisation', and 'Glossaire des termes financiers'.

Lancement du nouveau site Web de l'Autorité

Depuis le 1er novembre dernier, l'Autorité a mis en ligne son nouveau site Web (www.lautorite.qc.ca). Ce dernier offre aux milliers d'internautes qui naviguent régulièrement sur son site, une solution plus performante, conviviale et accessible. Dans cette optique, plusieurs changements ont été apportés. Notons, entre autres, l'aspect visuel, la structure du site et plusieurs ajouts.

En plus d'afficher une image rafraîchie, vous constaterez la simplicité d'utilisation de ce nouveau site Web !

[retour au sommaire](#)

MISE EN GARDE

L'Autorité incite les Québécois à la prudence à l'égard de sollicitations effectuées sur le Web



L'Autorité invite les investisseurs québécois à faire preuve de prudence à l'égard de sollicitations effectuées au moyen de publicités publiées sur des sites Internet fortement fréquentés.

Au cours des dernières semaines, l'Autorité a détecté, notamment grâce à l'apport de la cybersurveillance, plusieurs cas de sociétés étrangères non autorisées à agir au Québec qui invitent les investisseurs québécois à spéculer sur le marché des devises au moyen d'annonces publiées sur divers sites Internet. L'Autorité met ainsi en garde les investisseurs à l'égard des sollicitations effectuées par :

- www.avafx.com / Ava Financial Limited
- www.askobid.com / O.C.M. Online Capital Markets Limited
- www.plus500.com / Plus500 Limited
- www.iforex.com / Formula Investment House Limited
- www.gdbrokers.com / SafeCap Investments Limited
- www.gfcmarkets.com / SafeCap Investments Limited

- www.finexo.com / SafeCap Investments Limited

Ces sociétés ne sont pas inscrites à titre de courtiers en placement ou de gestionnaires de portefeuille auprès de l'Autorité. Les sollicitations qu'elles effectuent auprès d'investisseurs québécois sur des sites Internet pourraient ainsi contrevenir aux lois administrées par l'Autorité.

Mise en place voilà plus d'un an, l'équipe de cybersurveillance de l'Autorité est dédiée à la détection des crimes financiers commis par l'entremise du Web. Pour l'aider dans son travail, l'Autorité a acheté quatre licences d'un logiciel très performant qui balaie tous les grands moteurs de recherche, les petites annonces, les Pages Jaunes, le registraire des entreprises, tous les quotidiens, etc.

[retour au sommaire](#)



SÉMINAIRE SUR LA MANIPULATION DE MARCHÉS ET LES DÉLITS D'INITIÉS

Les 30 septembre et 1er octobre derniers, Le Service des enquêtes – manipulation de marchés et délits d'initiés de l'Autorité des marchés financiers a tenu son 2e séminaire à l'Hôtel Place d'Armes à Montréal.

Ce séminaire permet aux participants d'approfondir leurs connaissances relativement aux meilleures pratiques d'enquête dans les dossiers de manipulation de marchés et de délits d'initiés. Les participants ont également eu l'opportunité d'entendre des conférenciers impliqués dans des dossiers majeurs et récents de manipulation de marchés et de délits d'initiés au Québec, au Canada ainsi qu'aux États-Unis.

Pour l'occasion, l'Autorité a eu le privilège d'accueillir des conférenciers de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO), de la *US Securities and Exchange Commission (SEC)*, de l'Organisme canadien de la réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM), du Bureau du procureur général de l'Ontario ainsi que de la *Dubai Financial Services Authority*.

Des employés des commissions des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Alberta, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador étaient présents à l'événement. De plus, des représentants de l'OCRCVM, des procureurs de la Couronne fédérale et provinciale, de la Bourse de Montréal ainsi que de la GRC ont participé au séminaire.

[retour au sommaire](#)

SPÉCIAL INITIÉS

Le délai pour dépôt des déclarations d'initiés est réduit à 5 jours

Depuis le 1er novembre dernier, les émetteurs et initiés doivent respecter un délai de 5 jours pour déclarer leurs opérations au moyen du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Sous l'ancien régime, les initiés disposaient d'un délai de 10 jours pour déposer une déclaration.

Toutefois, le délai de dépôt de 10 jours pour les déclarations initiales demeure inchangé.

Par conséquent, toute déclaration déposée hors du délai prescrit de 5 jours fera l'objet d'une publication à l'Annexe 3 – *Liste des déclarations d'initiés déposées hors délais* du Bulletin hebdomadaire de l'Autorité.

Période de transition

Afin de permettre aux initiés de s'adapter à ce nouveau délai de 5 jours, l'Autorité a mis en place une période de transition relativement aux sanctions administratives. Ainsi, du 1er novembre 2010 au 30 avril 2011, l'Autorité n'imposera pas de sanction administrative pécuniaire pour le **premier** défaut d'un initié assujéti omettant de respecter pendant cette période le nouveau délai de dépôt, pourvu qu'il respecte un délai maximal de 10 jours suivant l'opération.

Pour plus d'information sur le sujet, nous vous invitons à consulter l'avis déposé sur notre site Web (<http://www.lautorite.qc.ca/files/pdf/reglementation/valeurs-mobilieres/0-avis-amf/2010/2010oct22-avis-inities-delai5jours-fr.pdf>).

L'Autorité impose l'une des plus importantes amendes au Canada en matière de délit d'initié

Récemment, l'Autorité a imposé une des plus importantes amendes en matière de délit d'initié au Canada. En effet, Dominic Côté, ancien chef d'équipe en technologie de l'information et ex-employé du cabinet Ogilvy Renault, a plaidé coupable aux 14 chefs d'accusation portés par l'Autorité, dont 13 chefs pour avoir transigé sur les marchés à partir d'informations privilégiées et un chef pour avoir communiqué des informations privilégiées. L'amende de plus de 1 200 000 \$ qui lui a été imposée équivaut au double du profit qu'il a réalisé pour l'ensemble de ses transactions.

[retour au sommaire](#)

CONTACTEZ-NOUS

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 4e étage
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337

Montréal

800, square Victoria
Tour de la Bourse, 22e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337

Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Courriel : info@lautorite.qc.ca

Pour en savoir davantage sur nos activités, consultez notre site Web : www.lautorite.qc.ca.
Le Journal Info-Autorité est publié par la Direction des affaires publiques et communications de l'Autorité des marchés financiers.